

Lire et écouter autrement avec DAISY

une offre de ressources numériques en ligne pour des publics
en situation de handicap... et pour plus d'inclusion



maine-et-loire.fr



Sommaire

I - Contexte :

- Le handicap
- Le cadre juridique
- L'association AVH
- La médiathèque Eole

II - Partenariat avec AVH ?

- Etat des lieux
- Enjeux et avantages
- Pré requis
- Engagements des bibliothèques
- Engagements d'AVH

III – Le Service : fonctionnement / modalités

- Le Daisy, c'est quoi ?
- La lecture du Daisy, c'est pour qui ?
- La lecture du Daisy
- Lecture du Daisy et la médiathèque Eole
- Des mises en place possibles

Conclusion



I - Le contexte

Le handicap

Le cadre juridique

L'association AVH

La médiathèque Eole

Le handicap

La loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne cette définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement** par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le handicap (Suite.../)

18 % de la population française a un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % : soit 12,5 millions de personnes en situation de handicap (enquête INSEE).

25 % de la population française (16 ans et +), est concerné par au moins l'un de ces trois critères :

- Limitation dans une fonction physique, sensorielle ou intellectuelle.
- Reconnaissance officielle d'un handicap, d'une invalidité ou perte d'autonomie.
- Forte restriction dans les activités que les gens font habituellement.

→ Moins de 2 % des pers. en situation de handicap accède à des livres adaptés.

→ Seulement 8% des livres publiés chaque année sont adaptés aux publics en situation de handicap.

Quel handicap amène à un empêchement de lire ?

Handicap visuel (en France env. 1 300 000 personnes ont une déficience visuelle grave), Troubles cognitifs (5 à 12 % de la population française) et troubles du développement, Handicap auditif, Handicap moteur, Handicap mental, Handicap psychique

Le cadre juridique

- **L'exception au droit d'auteur en** faveur des personnes handicapées (**Loi DADVSI n°2006-961** du 1^{er} août **2006** relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information) :
Permet à des organismes à but non lucratif de réaliser et de distribuer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées des œuvres protégées.
Sans demande d'autorisation préalable ni rémunération aux titulaires des droits
- **La loi** Liberté de création, architecture et patrimoine (loi n° 2016-925 du 7 juillet **2016**) a fait évoluer le cadre en l'élargissant :
 - Ouverture aux DYS et autres porteurs de troubles cognitifs, aux personnes en situation de handicap moteur, en situation de handicap mental,
 - Plus grande souplesse des justificatifs

La consultation de ces versions adaptées est strictement personnelle et réservée aux bénéficiaires de l'exception handicap.

L'Association Valentin Haüy (AVH) -1889

- **Missions de l'association :**

- défendre les droits des déficients visuels, (reconnaître et faire reconnaître la déficience visuelle par la société)
- assurer leur formation et l'accès à l'emploi,
- restaurer et développer leur autonomie,
- promouvoir l'accès à l'écrit,
- proposer des activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles.

- **Forces vives de l'association :**

+ 3000
bénévoles

+ 560
salariés

125
implantations
locales

+ de 400 donneurs de voix bénévoles (dont + de 200 en comités)

- **Au service de 11 000 bénéficiaires** régulier dont 4/5 sont malvoyants.

La médiathèque Eole

[La Médiathèque numérique](#) d'AVH ouverte en 2009 proposant :

Plus de **70 000 titres DAISY** : Littérature, docu (arts et loisirs, comprendre le monde, Histoire géo)handicap, jeunesse

Plus de **21 000 livres en braille** (8000 en braille numérique et 13 000 en braille papier et partitions de musique)

Également des **livres** adaptés **dans 20 langues étrangères** à télécharger (livres de l'[ABC](#) et [Bookshare](#))

► en 2022 : 17 000 utilisateurs de la médiathèque Eole (337 550 prêts d'ouvrages adaptés)



II – Partenariat AVH – bibliothèques

- Etat des lieux
- Enjeux et avantages
- Pré requis
- Engagement des bibliothèques
- Engagements d'AVH

Etat des lieux* partenariat AVH - bibliothèques

494 bibliothèques partenaires dans toute la France (sur 80 territoires départementaux).

Carte des partenaires : <https://eole.avh.asso.fr/espace-pro/bibliotheques/les-biblioth%C3%A8ques-partenaires>

25 Bibliothèques départementales ont conventionné : Ain, Aisne, Alpes maritimes, Charente, Corrèze, Côte d'or, Finistère, Hérault, Ille et Vilaine, Indre et Loire, Isère, Jura, Loiret, Nièvre, Nord, Oise, Pas de Calais, Puy de Dôme, Savoie, Haute Savoie, Seine et Marne, Tarn et Garonne, Vendée, Yonne, Val d'Oise,

En Pays de la Loire :

- dans le 85 : La BD de Vendée qui accompagne 8 biblios, et 7 réseaux de biblios
- dans le 44 : Les BM de Nantes, et 6 autres bibliothèques
- dans le 49 : Les BM d'Angers et la BM du Plessis Grammoire
- dans le 72 : La BM Louis Aragon du Mans et La BM Jacques Termeau de la Flèche

*Au 20 12 24

Enjeux et avantages du partenariat AVH - BiblioPôle - réseau des bibliothèques

Pour l'utilisateur :

- Avoir accès à une offre numérique et physique conséquente et facile d'utilisation (CD audio daisy/ téléchargement)
- Mieux être informé de l'offre de service en matière de lecture, des possibilités de ce service
- En cas de difficulté avec le numérique, se faire aider par la bibliothèque pour l'inscription à Eole, le téléchargement, ou l'emprunt/ demande de CD
- Pouvoir emprunter du matériel de lecture (audiodaisy), le tester

Enjeux et avantages d'un partenariat AVH - BiblioPôle - réseau des bibliothèques

Pour les bibliothèques du réseau :

- Proposer une offre de lecture adaptée aux publics empêchés et être accompagnées dans la démarche par le BiblioPôle via :
 - . l'accès à une formation,
 - . le prêt de lecteurs daisy,
 - . la possibilité d'emprunter un fonds de CD gravés,
 - . la simplification des étapes de conventionnement (convention ou charte type)
- Développer de nouveaux partenariats
- Mutualiser le travail d'engagement dans la démarche , la réflexion → gain de temps

Pré requis nécessaire à tout engagement

Pour s'engager dans la démarche, la bibliothèque/ le réseau doit :

- Nommer un référent projet (1 ou 2 en cas de réseau)
- S'engager à respecter le règlement du dispositif Lire et écouter autrement avec DAISY
- Engager le/les référent(s) dans une formation dispensée par AVH
→ **le 13 mai 2025 au BiblioPôle**

Les engagements des bibliothèques

- Remplir le questionnaire d'AVH au début de chaque année (au plus tard 1^{er} février)
- Respecter les conditions de l'exception handicap
- Proposer l'offre gratuitement aux personnes concernées
- Communiquer sur l'offre en indiquant le BiblioPôle et AVH comme partenaires sur tous supports de communication

Les engagements d'AVH

- Donner un accès aux ressources :
 - Un accès complet pour les bibliothèques partenaires aux collections de livres audio adaptés pour les publics empêchés de lire du fait d'un handicap. AVH ouvrira un accès illimité à Éole : <http://eole.avh.asso.fr/>
 - Un accès sur autant de postes que souhaités, et possibilité de télécharger autant de livres que nécessaire pour une lecture avec différents supports au choix (CD, cartes SD, applis et tablettes/smartphones...)
 - Possibilité pour les bibliothèques de prêter les CD gravés sur place ou hors les murs → par portage à domicile ou dans le cadre de partenariats avec des foyers, maisons de retraite ou lieux d'accueil.

Les engagements d'AVH (suite.../)

- des fonctionnalités Eole permettant aux bibliothèques d'assurer un service de qualité pour l'utilisateur
- . Inscription directe des utilisateurs après vérification du caractère empêché de lire de la personne.
- . Gestion des comptes utilisateurs (envoi de CD gravés ou téléchargement)
- . Commande directe de CD pour l'utilisateur en passant par Eole
- . La gravure de CD peut être assurée par AVH (coût de 2 € par CD pour la bibliothèque)

- Un accès au [kit de com](#) d'AVH





III – Fonctionnement et modalités

- Le Daisy, c'est quoi ?
- Le Daisy, c'est pour qui ?
- La lecture du Daisy
- La lecture du Daisy et la médiathèque

Eole

- Des mises en place possibles

Le Daisy, c'est quoi ?

C'est un format audio : le **D**igital **A**ccessible **I**nformation **S**ystem conçu pour faciliter la lecture par des personnes handicapées,
→ navigation facile dans le livre

- **Livres DAISY en voix humaine :**
enregistrés et lus par des bénévoles (d'AVH ou autres structures)
- **Livres Full DAISY en voix de synthèse :**
= en version audio (voix de synthèse MANON) + texte dont l'affichage est synchronisé avec le son. On peut donc écouter le livre audio tout en suivant le texte sur un écran ou sur une plage braille. Il est également possible de passer de l'audio au texte en cours de lecture, ou de faire une recherche dans le texte du livre.

Le Daisy, c'est pour qui ?

Pour les personnes pour qui la lecture est difficile du fait de leur handicap : déficience visuelle, handicap moteur, intellectuel, troubles cognitifs, et notamment troubles DYS.



Difficultés/
impossibilité à lire
les textes
et images imprimés

Difficultés à
appréhender des
textes longs,
complexes et
difficulté à
appréhender des
textes peu lisibles

Difficultés à la
préhension et
manipulation
d'objet (saisir et
tenir un livre, l'ouvrir,
tourner
les pages...)

Difficulté à identifier les mots,
à lire sans erreur. Difficulté à
soutenir une ligne du
Regard. Difficulté à découper
les mots dans
une phrase. Lenteur de la
lecture. Difficulté de
compréhension des
textes.

La Lecture du Daisy

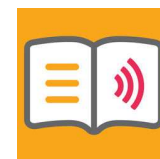


- **Avec n'importe quel lecteur CD** récent lisant du MP3 (mais sans les avantages du format daisy)
- **Avec un lecteur daisy** CD comme le Victor Stratus M4 = lecteur daisy de table



- Déplacement à l'intérieur du livre (de chapitre en chapitre, de paragraphe en paragraphe, de phrase en phrase),
- Pause de marques-pages,
- Contrôle de la vitesse de lecture,
- Modification du timbre de la voix possible
- Et surtout, la lecture reprend exactement à l'endroit où on s'est arrêté

- Certains lecteurs Daisy ([de table ou de poche](#)) peuvent aussi lire des cartes SD, du USB
- **Sur iPhone, iPad, smartphone ou tablette Android**, avec des applications, comme Voice Dream Reader (payante) ou [Dolphin EasyReader](#) (gratuite)
- **Avec un ordinateur** : 2 logiciels gratuits (Thorium pour mac, linux et windows et Dolphin Easy Reader pour Windows)



Lecture daisy et la médiathèque **éole**

L'offre daisy est visible et accessible sur la [Médiathèque numérique](#) Eole :

Plus de **70 000 titres DAISY**

Plus de **21 000 livres en braille (numérique à télécharger ou papier)**

Des livres également en langues étrangères

Inscription gratuite pour toute personne justifiant d'un handicap l'empêchant de lire

Conditions d'utilisation :

- . **Téléchargement jusqu'à 60 livres, tous les 15 jours**
- . **Commande gratuite de 10 CD tous les 15 jours** (livres reçus par voix postale, au comité ou dans les bibliothèques partenaires)
- . autre possibilité : Prêt jusqu'à 10 livres papier braille (6 semaines, renouvelable 2 fois)

Les livres téléchargés ou gravés (compte de l'utilisateur) appartiennent à l'utilisateur et ne peuvent pas être prêtés à d'autres usagers.

Les livres téléchargés ou gravés entrant dans le fonds d'une bibliothèque (coût 2 €) sont mis en prêt aux usagers justifiant d'un handicap.

Lecture daisy et la médiathèque .../

Chaque médiathèque partenaire est autonome.

Elle dispose d'un compte pro sur EOLE et peut desservir directement ses usagers.

Avantage :

- aider les usagers en difficulté avec le numérique
- Permettre un accès direct à un fonds physique de livres CD audio

La bibliothèque/médiathèque inscrit tout d'abord l'utilisateur après vérification d'un justificatif - exception handicap - (ou il s'inscrit lui-même).

Lecture daisy et médiathèque Eole .../éole

Cadre juridique / Les justificatifs autorisés :

- Carte Mobilité Inclusion ou carte d'invalidité délivrées par la MDPH
- Notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- Certificat médical d'un médecin spécialisé (ophtalmologiste, neurologue, etc.) ou d'un médecin généraliste
- Attestation d'un professionnel de santé (orthophoniste, psychomotricien, neuropsychologue, etc.)
- Document d'origine scolaire (plan d'adaptation, certificat du chef d'établissement ou de l'enseignant référent...)
- Déclaration sur l'honneur signée par la personne concernée ou son représentant légal (en dernier recours, pour un handicap qui ne fait pas de doute)
- Dans le cadre d'un établissement spécialisé (EHPAD, IME, etc.), une liste des personnes concernées établie par le directeur ou le médecin remplace tout autre justificatif.

- Une déclaration sur l'honneur

Lecture daisy et la médiathèque .../ école

Une fois l'utilisateur inscrit, 4 possibilités à proposer par la médiathèque pour les livres audio format DAISY :

1. Télécharger le fichier numérique choisi par l'utilisateur sur un support (clé USB, carte SD, CD à graver) et prêter le support.
2. Télécharger le fichier numérique sur le compte de l'utilisateur et le laisser l'installer lui-même sur un support (par exemple directement sur une tablette).
3. Commander pour le compte de l'utilisateur un CD physique qui arrivera gratuitement chez lui. L'utilisateur garde ensuite définitivement le CD pour son usage personnel exclusif.
4. Commander pour la médiathèque des CD physiques (coût fixe de 2 €/CD) et les mettre en prêt auprès des usagers en situation de handicap.



Des mises en place possibles



La Bernardière



Cugand



Saint-Jean-de-Monts

Partenariat AVH

Des mises en place possibles



Espace Collections adaptées Savoie

conclusion

C'est une offre qui met du temps à s'installer et à toucher le public concerné.
C'est une offre qui concernera un public minoritaire.
Il faut être vigilant sur la communication et créer un maximum de partenariats.

MAIS :

C'est une offre nécessaire, parfois la seule pour les personnes concernées.
Elle ouvre la bibliothèque à des personnes qui ne venaient pas.
Elle sensibilise les équipes et élus à l'accessibilité et à l'inclusion des publics.
Elle peut être reliée au reste du fonds documentaire Lire autrement et aux actions vers ce public.
Elle crée de nouveaux partenariats qui peuvent déboucher sur d'autres projets.



 [Departement49](#)

  [maine_et_loire](#)

  [Département de Maine-et-Loire](#)